

COMMUNE DE CAUBIOS-LOOS

- 64 230 -

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 novembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis, en salle de la mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard LAYRE, Maire.

Étaient présents : Mmes ARNAUDET (PHILIPPERON) Virginie, BELTRAN Sabine, LACOSTE Jeanine, DESCHASEAUX Brigitte MONARET Marie-Hélène
MM VANDERBEEKEN Francis, BRUNET Gilles, JOUBERT Patrick, LESQUIBE Sébastien, PÉRÉ Fabien,

Absents excusés : MM LAHITTE Olivier, MAUMELLE Julien, Mmes CONSTANS Grace, CASTAING Yvette

Approbation du zonage eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées a remis à chaque commune le dossier de zonage pluvial comprenant notamment le rapport de présentation et le plan de zonage.

Considérant l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de révision du zonage d'assainissement et le projet de zonage pluvial pour les communes de Caubios-Loos, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet ont fait l'objet d'une enquête publique.

Considérant l'article R 123-3 du Code de l'Environnement,

Considérant l'arrêté n°2019-01 du Président du Syndicat des Eaux Luy Gabas Lées du 29 juillet 2019, une enquête publique a été organisée par le Syndicat pour le compte des communes. Elle s'est déroulée du 03 septembre 2019 au 04 octobre 2019.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet de zonage des eaux pluviales. Il convient maintenant de l'approuver.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le zonage des eaux pluviales,
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques et de sa publication

Pour extrait conforme au registre.



e Maire,
LAYRE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/11/2019